

ALTITOIY MILLET 2025

Ouverture des inscriptions le 20/12/2024 à 8h00

Fermeture des inscriptions le 02/03/2025 à 18h00 pour les seniors et les jeunes.

Paiement des inscriptions: dernier délai le 5 mars 2025.

ALTITOIY – Parcours A et Parcours B et jeunes

Renseignements et inscriptions via le site de la course <https://www.altitoy-skialpinisme.com> ou directement sur <https://pyreneeschrono.fr>

Règlement de la course

Parcours A-B et Jeunes : du samedi 22 au dimanche 23 mars 2025

1 - Description de la course

1.1 La compétition de ski alpinisme dure 2 jours consécutifs pour les seniors et pour les jeunes (U16, U18, U20).

1.2 Étapes avec des dénivellations de 2 000 à 3 000 m par jour – jeunes en fonction du règlement FFME.

1.3 Parcours avec des passages de 40° à 45° à la montée ou à la descente.

1.4 Les organisateurs pourront imposer des mesures de sécurité comme l'utilisation de la corde, cuissard, longe type via ferrata et crampons dans certains passages.

2 - Règlement de course

2.1 Les équipes composées de 2 skieurs, peuvent être : masculines, mixtes ou féminines.

2.2 Pour chaque étape, les organisateurs fixent l'heure de départ.

2.3 Les organisateurs se réservent le droit d'apporter au programme, à n'importe quel moment, toutes les modifications qu'ils jugeront nécessaires.

2.4 L'organisation est déchargée de tout recours des coureurs.

2.5 Les organisateurs pourront imposer d'éventuelles neutralisations de temps au cours de chaque étape.

2.6 Des barrages horaires sont prévus sur les étapes.

2.7 L'équipe ne peut quitter les points de contrôle que lorsque les 2 coéquipiers sont pointés par le contrôleur.

2.8 Pour chaque étape le temps est pris lorsque l'équipe au complet passe l'arrivée. Le temps pris en compte est celui du deuxième équipier.

2.9 Le port du casque et des dossards est obligatoire entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée - un dossard sur le sac et l'autre sur la partie supérieure de la cuisse droite. Dossards non pliés.

2.10 Pendant l'étape, en cas d'abandon pour cause physique, technique ou dépassement des barrages horaires, les compétiteurs doivent entrer en contact avec les contrôleurs les plus proches, leur rendre les dossards et voir avec eux l'organisation du rapatriement. En cas de non respect de ces consignes, les compétiteurs évoluent à leurs risques et périls.

2.11 Un podium officiel journalier sera présenté dans l'aire d'arrivée avec les trois premiers de l'étape de chaque catégorie.

2.12 La compétition donnera lieu à deux classements :

- équipes « dames »

- équipes « hommes » et « mixtes »

Les équipes « Espoir » sont classées avec les seniors avec mention de leur catégorie.

2.13 Toute réclamation sur un point du déroulement de la course doit être déposée par écrit auprès du Jury de Course dans l'heure qui suit l'affichage des résultats officiels au Forum de Luz-St-Sauveur.

2.14 Pour toute réclamation, la décision sera prise par référence à la version en langue française du règlement et en rapport avec les règlements FFME et ISMF.

2.15 Le comité d'organisation a souscrit une assurance « responsabilité civile » propre à l'événement. Il n'assure pas les coureurs.

Chaque concurrent devra souscrire une licence-assurance le couvrant en compétition de ski alpinisme dotée en liquidité, (éventuels frais de secours, recherche et transport pour accident ou bris de matériel). En cas d'accident une déclaration dans les 48h devra être faite auprès de l'assurance par le concurrent ou tierce personne.

Les équipiers doivent fournir une attestation d'assurance « RC familiale – Vie privée » avec le nom de l'assurance et le numéro de police.

2.16 Les participants autorisent les organisateurs de l'ALTITTOY MILLET ainsi que les ayants-droit tels que partenaires et média, à utiliser les images fixes ou et audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'ALTITTOY MILLET sur des supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

2.17 Les concurrents reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

2.18 Seuls les vêtements rangés dans les sacs fournis par l'organisation seront déposés dans l'espace consigne sur l'aire d'arrivée.

2.19 Les organisateurs ne sauraient en aucun cas répondre des conséquences dommageables imputables à une non conformité de l'équipement des participants qui n'aurait pu être décelée lors des opérations de vérification. Les coureurs seront contrôlés (dossard + DVA) à l'entrée de la ligne de départ.

2.20 Les coureurs devront suivre les instructions de l'organisation, dès leur prise en charge par l'organisation au départ de Luz-Saint-Sauveur.

2.21 L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident d'un concurrent ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation physique insuffisante.

2.22 En cas de casse de matériel, ski ou bâton peuvent être changés. En aucun cas l'organisation n'est obligée de fournir le matériel de change. Les changements de skis se font uniquement dans les zones autorisées par le jury. (points de contrôle)

2.23 Des contrôles antidopage sont prévus.

2.24 Il est interdit d'utiliser une corde ou élastique pour assister son coéquipier pendant les 15 premières minutes de la course et dans les couloirs, sur une arête, sur une crête ou en descente.

3 – Ravitaillement

Un seul ravitaillement est prévu sur l'aire d'arrivée.

Les compétiteurs seront autonomes tout au long du parcours (nourriture et hydratation). Le ravitaillement extérieur est autorisé uniquement sur les zones définies par l'organisation.

4 - Matériel obligatoire par personne (sur la base du règlement FFME)

4.1 Skis d'au moins 60 mm de largeur au patin, 80 mm à la spatule et 70 mm au talon avec carres métalliques sur au moins 90 % de la longueur. La mesure du fabricant sera retenue (minimum 160 cm pour les hommes et 150 cm pour les femmes).

4.2 Les fixations (avant et arrière) doivent être du même fabricant et permettre le mouvement des talons à la montée et leur blocage à la descente avec système de déclenchement latéral et frontal.

Les freins de ski (stop-ski) sont obligatoires.

Frein de ski : Dispositif de freinage pour le ski-alpinisme qui est conçu pour ralentir un ski en cas de perte du ski ou de l'ouverture de la fixation.

4.3 Une paire de peau anti-recul pour la course et une paire de peau anti recul de rechange dans le sac à dos.

4.4 Chaussures montantes au-dessus de la malléole avec semelle crantée type Vibram avec 2 serrages efficaces (un au collier et l'autre sur le coup de pied). Les crans devront recouvrir 100% de la surface et leur profondeur ne pourra être inférieure à 4 mm.

Les chaussures doivent être compatibles avec l'utilisation de crampons.

4.5 Un sac à dos avec un double portage pour les skis. Durant l'étape, pour des raisons de sécurité, le sac à dos doit être porté individuellement avec le matériel de secours.

4.6 Bâton diamètre maximum 25 mm avec rondelles en plastique.

4.7 Une couverture de survie de 1,80 m² minimum, sans modification après la sortie d'usine.

4.8 Une gourde pleine de 1 litre (2x500ml) minimum au départ

4.9 Vêtements haut du corps, manches longues, à la taille du concurrent. Trois épaisseurs minimum dont un «coupe-vent». Une quatrième couche thermique à manches longues "vêtement qualité haute montagne".

4.10 Vêtements bas du corps, jambes longues, à la taille du concurrent. Deux épaisseurs minimum dont une coupe-vent.

4.11 Une paire de lunettes et de gants, un bonnet, un sifflet et une lampe frontale en état de marche.

4.12 Une pelle à neige non modifiée, sortie d'usine (conforme aux normes FFME).

4.13 Un appareil de détection en avalanche, DVA 457 khz, conforme aux exigences de la norme EN 300718 (UIAA ou CE), tri antennes. Le DVA doit être porté à l'intérieur de la combinaison, dans une poche qui ferme

4.14 Une paire de crampons 10 pointes minimum, dont deux à l'avant conformes à UIAA 153, munis d'une lanière de sécurité et réglée et adaptée à la chaussure du concurrent. Ils devront être rangés dans vos sacs à dos quand ils ne sont pas utilisés

4.15 Un cuissard norme UIAA105, 1 longe type via ferrata conforme à l'UIAA 128, 2 mousquetons(conformes à l'UIAA 121)

4.16 Sonde de 2,40 m de long conforme à la norme FFME

4.17 Casque obligatoire, fermé tout au long de la course, conforme aux normes CE EN 12492 et CE EN 1077 classe B.

4.18 Carte d'identité (copie) et n° téléphone de la personne à prévenir en cas d'incident. Elle doit être présentable à tout moment durant la course

5 - Pénalisation

Les pénalisations en accord avec FFME s'appliqueront à :

5.1 Tout objet demandé par l'Organisation et manquant au contrôle.

5.2 Non-respect des conditions du port des dossards.

5.3 Équipe incomplète au départ des points de contrôle.

5.4 En cas d'assistance hors points de contrôle de la course.

5.6 Pour abandon de matériel ou de détritrus.

5.7 Coureur ne portant pas son propre sac.

5.8 Si le second passe la ligne d'arrivée plus de 5 secondes après le premier, la pénalisation sera le double du temps de cet écart.

Toutes les pénalités seront attribuées par le jury de course et pourront être graduées de 30 secondes jusqu'à la disqualification.

6 – Disqualification

6.1 Départ avant l'heure fixée par les organisateurs. Non passage à un point de contrôle.

6.2 Imprudence ou erreur grave, entrave à la progression d'une équipe.

6.3 En cas de contrôle antidopage positif.

6.4 Pour tout matériel de sécurité manquant ou non-conforme.

6.5 Tout irrespect ou insulte envers tout participant à la compétition : coureurs, bénévoles, organisateurs.

6.6 Temps de course dépassant de 90% en plus du temps scratch toutes catégories confondues à l'arrivée de chaque étape.

7 - Récompenses parcours A

Podium HOMMES

Podium FEMMES

1ère équipe MIXTE

trophées et nombreux lots

8 -Inscriptions parcours A B et Jeunes

Les inscriptions à la course ALTITTOY MILLET parcours A B et Jeunes se fait uniquement sur internet sur le site <https://pyreneeschrono.fr> , à partir du 20 décembre 2024 à 8 heures . Clôture des inscriptions le 02 mars 2025 à 18 heures.

Documents à fournir:

- Attestation d'assurance vous couvrant pour une compétition de ski alpinisme comme licence FFME annuelle, CAF avec assurance de personne, licences étrangères (FISI, FEED, FEDME etc ...) – incluant la responsabilité civile, la recherche, le transport médicalisé pour accident ou bris de matériel. Attention, la licence FFME journalière ne couvre pas sur pistes de ski, demandez le supplément.
- Certificat médical de moins de 1 an, attestant votre capacité à pratiquer le ski alpinisme en compétition. Le tampon médical sur licence est accepté.
- Attestation RC familiale "vie-privée" avec nom de l'assurance et numéro de police.
- Paiement en ligne

Les dossiers incomplets seront refusés.

Une fois que votre dossier sera validé en "dossier complet" pour les 2 co-équipiers, votre équipe sera retenue.

Une liste d'attente sera mise en place par l'organisation, un repêchage peut intervenir, surveillez votre compte et vos mails régulièrement.

8.1 Le nombre d'équipes est limité à 125 pour le parcours A, 100 pour le parcours B et 25 pour les jeunes

8.2 Participation aux frais sur le parcours A 130 € par personne, soit 260 € par équipe

8.4 Participation aux frais sur le parcours B 115 € par personne, soit 230 € par équipe

8.5 Participation aux frais sur le parcours Jeunes 50 € par personne, soit 100 € par équipe

Ces frais comprennent le dossard, la prise en charge en bus des coureurs chaque matin au départ de Luz-Saint-Sauveur vers le lieu de la course et retour à Luz-Saint-Sauveur, le ravitaillement chaque jour sur l'aire d'arrivée, ainsi que le repas du dimanche midi au forum.

8.6 Les vivres de course sont à la charge de chaque concurrent.

8.7 Désistement d'une équipe: possibilité de contracter une assurance annulation sur le site <https://pyreneeschrono.fr>,

Les remboursements se feront uniquement grâce à l'assurance annulation proposée lors de l'inscription.

Le club ne prendra en charge que les 20% non remboursés par l'assurance annulation, et ce uniquement jusqu'au 10 mars. Passé cette date, aucune prise en charge ne sera possible.

8.8 Désistement d'un co-équipier: possibilité de remplacer le co-équipier sur le site <https://pyreneeschrono.fr>

8.9 Chronométrage électronique

la « puce » permet d'être identifiée avant le départ, aux éventuels points intermédiaires et à l'arrivée.

Sans « puce », pas de classement!

8.10 Annulation de l'épreuve

En cas d'annulation imposée par l'organisation pour des raisons de sécurité ou par la Préfecture des Hautes-Pyrénées (conditions météorologiques nivologiques ou pandémie) nous rembourserons l'inscription moins 40 € par équipe.

Dans le cas où des frais bancaires venaient à être facturés à l'organisation lors du remboursement (par exemple: pays hors France), ils seront à l'entière charge des coureurs.

10 - Règlement Jeunes :

10.1 Le règlement est celui des adultes.

10.2 Le matériel : Identique à la course des seniors, sauf les crampons.

10.3 Les catégories, nouvelles appellation U16, U18 et U20

- U16 : 15 et 16 ans dans l'année 2025, année de naissance 2010 et 2009
- U18 : 17 et 18 ans dans l'année 2025, année de naissance 2008 et 2007
- U20 : 19 et 20 ans dans l'année 2025 année de naissance 2006 et 2005

Pas de possibilité de courir dans une autre catégorie que la sienne.

L'inscription à la course coûte 100 € par équipe, soit 50 € par coéquipier

Licence pour tous les coureurs et attestation parentale obligatoire pour les mineurs.

Les équipes mineures doivent être encadrées par un parent ou un coach

10.4 Récompenses parcours Jeunes de nombreux lots seront distribués.

11. Briefings

Des parcours différents seront proposés en fonction de la catégorie, et présentés lors du Briefing de course.

11.1 Briefing : le vendredi 19h et le samedi 19h, au Forum de Luz-Saint-Sauveur. L'horaire pourra être ajusté par l'organisation.

11 - Remises des dossards tous compétiteurs

Le vendredi 21 mars 2025 de 15h à 21h au Forum de Luz-Saint-Sauveur pour la remise des dossards de tous les compétiteurs.

12. Remise des prix

La proclamation des résultats aura lieu le Dimanche 23 mars 2025 à partir de 15h au Forum de Luz-Saint-Sauveur.

12 - Remarques

- Bien connaître et respecter le règlement , participer à la réunion de présentation de l'étape avec vos entraîneurs /parents (étape pouvant être modifiée selon les conditions météo à la dernière minute).
- La dernière équipe ne pourra pas dépasser 90% en plus du temps de la première, à chaque étape, dans sa catégorie.
- Pour prendre le départ, vous devez vous présenter sur votre ligne de départ, 20 minutes avant le départ, avec vos dossards en place et votre DVA en marche dans la poche intérieure de la combinaison.
- Aux points de contrôles, les coéquipiers doivent repartir impérativement ensemble sous peine de pénalités.
- Se respecter les uns les autres en évitant de créer des bouchons, laisser la trace à une équipe plus rapide.
- Le règlement de la FFME est annexé à celui-ci